

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)

Communes de ALETTE, ATTIN, BEUZINGHEM, CLENLEU, DOUDEAUVILLE, ENQUIN-SUR-BAILLONS, ESTREE, ESTREELLES, INXENT, MONTCAVREL, NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL, PARENTY, PREURES ET RECQUES-SUR-COURSE

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
RELATIVE AU PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ECOLOGIQUE DE LA COURSE ET
SES AFFLUENTS**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 5 février 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 34 jours consécutifs du 3 mars au 5 avril 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de gestion quinquennal de la Course et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

– Président :

Monsieur Jean-Claude PLICHARD, ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite

– Membres Titulaires :

Monsieur Francis MANNESSIER, secrétaire général de l'inspection académique en retraite
Monsieur Michel LION, cadre supérieur de la Poste en retraite

– Membre suppléant :

Monsieur Hervé TOUZART, commandant de police à la retraite

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Claude PLICHARD, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Francis MANNESSIER.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de BEUSSENT.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de BEUSSENT.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

Communes	Dates des permanences	Horaires
ESTREE	lundi 3 mars 2014	de 15h à 18h
BEUSSENT	samedi 8 mars 2014	de 9h à 12h
ENQUIN-SUR-BAILLONS	mercredi 12 mars 2014	de 15h à 18h
BEUSSENT	samedi 22 mars 2014	de 9h à 12h
ESTREE	jeudi 27 mars 2014	de 15h à 18h
PARENTY	vendredi 28 mars 2014	de 15h à 18h
MONTCAVREL	samedi 29 mars 2014	de 9h à 12h
RECQUES-SUR-COURSE	vendredi 4 avril 2014	de 15h à 18h
ATTIN	samedi 5 avril 2014	De 9h à 12h

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), 19, place d'Armes, 62140 HESDIN.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.